

Chapelle-lez-Herlaimont, date de la poste

Concerne : Marché de Noël 2025 de Chapelle-lez-Herlaimont

Madame, Monsieur, Cher artisan,

Le Comité Officiel des Fêtes de Chapelle-lez-Herlaimont en collaboration avec l'Administration communale organisent, durant deux jours, le Marché de Noël aux dates et heures suivantes :

Vendredi 19/12 de 15h à 24h - **Samedi 20/12 de 15h à 24h**

En raison des travaux en cours de réalisation dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, notre événement se déroulera, cette année, sur la place de l'Hôtel de Ville, où 2 espaces avec différents types d'emplacements vous seront proposés, à savoir :

Le chapiteau des artisans / La place de l'Hôtel de Ville.

Par la même occasion, nous avons souhaité, cette année faire évoluer notre formule **en accentuant d'avantage l'ambiance de Noël**. Pour cela, nous avons, entre autres, concocté un programme d'animations complet pour les 2 jours d'événement.

Vous trouverez, dans les pages suivantes :

- une convention de participation à notre événement Marché de Noël 2025 ;
- les bulletins d'inscription pour un emplacement dans le chapiteau des artisans ou sur la place de l'Hôtel de ville ainsi que les coordonnées bancaires (BE52 3701 1420 0009 – Comité officiel des fêtes);
- le plan vierge du chapiteau des artisans ;

Pour vous inscrire, veuillez suivre la démarche comme suit :

Etape A : nous renvoyer, rapidement, les documents suivants :

1. convention de participation complétée et signée ;
2. bulletin d'inscription scrupuleusement complété pour l'emplacement souhaité ;

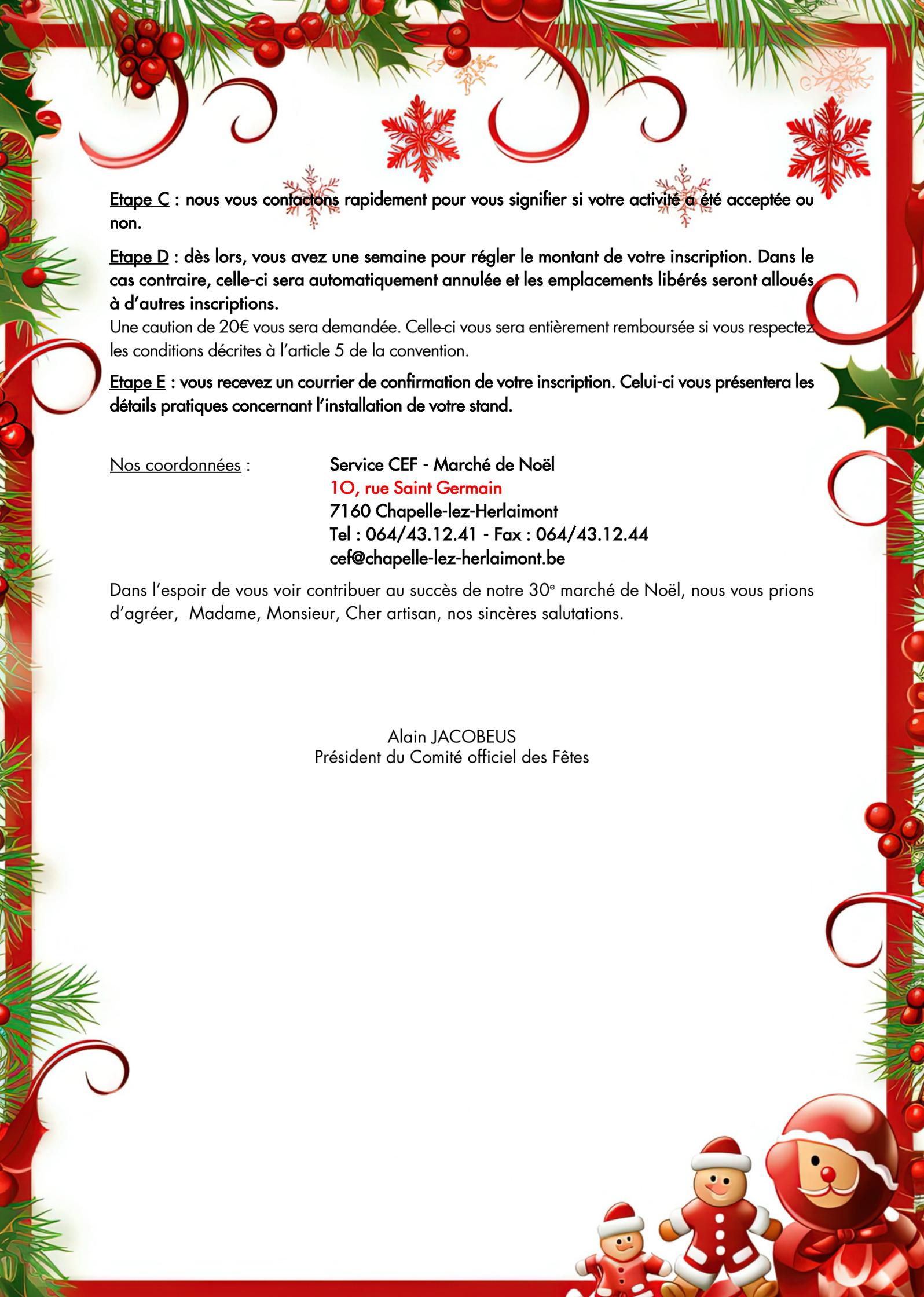
Soyez précis dans la description de votre activité et du nombre de watts souhaités ! Seules les demandes correctement complétées pourront être acceptées. Le renvoi des documents peut se faire par courrier, mail ou dépôt à l'accueil de l'Administration communale (bibliothèque du T'chapitre).

Concernant le plan vierge du chapiteau des artisans, choisissez 5 emplacements que vous listez, par ordre de préférence, dans le formulaire d'inscription. Si votre activité est acceptée et selon leur disponibilité, un de ceux-ci vous sera attribué. Votre emplacement définitif vous sera communiqué après paiement via le courrier de confirmation de votre inscription.

Etape B : validation ou non de votre activité par le Comité Officiel des Fêtes.

Certaines activités seront refusées d'office, si elles ne répondent pas aux critères « Marché de Noël », dont le Comité est seul juge. Nous veillerons à ce que certains commerces soient limités en nombre (friteries, hot-dogs, pittas, gaufres, nourritures exotiques, bijoux, etc...).

Tout participant vendant de la nourriture doit être en ordre avec l'AFSCA. Notez que nous n'acceptons pas de cuisson ou tout autre stand alimentaire dans le chapiteau des artisans.



Etape C : nous vous contacterons rapidement pour vous signifier si votre activité a été acceptée ou non.

Etape D : dès lors, vous avez une semaine pour régler le montant de votre inscription. Dans le cas contraire, celle-ci sera automatiquement annulée et les emplacements libérés seront alloués à d'autres inscriptions.

Une caution de 20€ vous sera demandée. Celle-ci vous sera entièrement remboursée si vous respectez les conditions décrites à l'article 5 de la convention.

Etape E : vous recevez un courrier de confirmation de votre inscription. Celui-ci vous présentera les détails pratiques concernant l'installation de votre stand.

Nos coordonnées :

Service CEF - Marché de Noël
10, rue Saint Germain
7160 Chapelle-lez-Herlaimont
Tel : 064/43.12.41 - Fax : 064/43.12.44
cef@chapelle-lez-herlaimont.be

Dans l'espoir de vous voir contribuer au succès de notre 30^e marché de Noël, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher artisan, nos sincères salutations.

Alain JACOBÉUS
Président du Comité officiel des Fêtes



CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DE NOËL 2025.

Convention passée entre :

- d'une part, le Comité Officiel des Fêtes de Chapelle-lez-Herlaimont, ci-après dénommé « organisateur ».
- d'autre part,

.....

(nom, prénom, organisme représenté, adresse), ci-après dénommé « participant ».

Article 1 : Le participant devra préalablement réserver son emplacement **par écrit** auprès de l'organisateur. Pour cela, il devra suivre la démarche exposée en première page du courrier.

Article 2 : L'autorisation d'occuper un emplacement est personnelle et incessible.

Article 3 : Seules seront admises au Marché de Noël, les personnes ou organisations présentant et vendant des produits ayant un rapport certain avec le caractère de la fête de Noël.

Article 4 : Seuls pourront être exposés et vendus les articles identifiés et décrits dans le bulletin d'inscription. Aussi, l'installation et appareillage électrique du participant seront en parfait état de fonctionnement et conformes à la description faite dans le bulletin d'inscription.

Pas de cuisson dans le chapiteau des artisans !

Article 5 : En plus du montant d'inscription pour votre emplacement, une caution de 20€ vous est demandée. Celle-ci vous sera entièrement remboursée, à la fin de l'événement, si respect des conditions suivantes :

- Les stands devront être prêts et ouvrir :
 - le vendredi 19/12 de 15 heures jusque 24 heures ;
 - le samedi 20/12 de 15 heures jusque 24 heures.
- Les emplacements devront être rendus propres. A cet effet, des sacs poubelles seront distribués par les organisateurs et un conteneur « tout venant » sera mis à disposition.

Article 6 : Pas de sonorisations dans les stands du chapiteau des artisans. Les organisateurs se chargent d'assurer une sonorisation d'ambiance durant l'événement.

Article 7 : Les organisateurs veilleront à ce que certains commerces soient limités en nombre (friteries, pittas, hot-dogs, gaufres, nourritures exotiques, etc.)

Article 8 : Afin de respecter les dispositions légales au niveau communal quant à la consommation et vente de boissons alcoolisées sur la voie publique, nous interdisons, dans le cadre du Marché de Noël, de vendre au verre des boissons alcoolisées genre « pekét » ou titrant plus de 20 degrés !

Article 9 : **Tout participant vendant de la nourriture doit être en ordre avec l'AFSCA.** En effet, il est tenu de respecter les normes d'hygiène édictées par la réglementation belge et européenne à ce sujet, sous peine de se voir exclure de l'événement. Pour plus d'infos, visitez le site www.afsca.be.

Date :

Signature de l'exposant à précéder de la mention « Lu et approuvé » :

Cachet éventuel de la Société ou de l'Association :

MARCHÉ DE NOËL 2025 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
BULLETIN D'INSCRIPTION CHAPITEAU DES ARTISANS

TABLEAU RÉSERVÉ À L'ORGANISATEUR		
INSCRIPTION LE	VALIDATION LE	PAIEMENT POUR LE

NOM, Prénom :

.....

Adresse :

.....

.....

E-mail : Téléphone :

Détail de l'activité principale de votre stand :

.....

Activité secondaire de votre stand :

.....

N° de registre national :

N° de registre de commerce - indépendant complémentaire :

Emplacement (comprenant tables et chaises) :

Dans le chapiteau des artisans, **pour les 2 jours**

stand : 75€. Vous pouvez acheter plusieurs stands

Mes préférences : / / / /

Spécificité technique :

Électricité (comprise dans forfait)

Vous devez disposer d'une allonge électrique de 10m ainsi que d'un bloc multiprises.

Nombre de watts souhaité : Détails du matériel électrique utilisé (**veillez à ne rien omettre !!!**) :

.....

.....

Montant total à payer : + 20€ = € à verser au compte BE52 3701 1420 0009 au nom du

Comité officiel des fêtes avec en communication : **Nom et prénom du bulletin d'inscription + emplacement(s) CHAPITEAU + Marché Noël 2025.**

Fait à, le

.....

Signature à précéder de la mention "Lu et approuvé"

O
B
L
I
G
A
T
O
I
R
E

ATTENTION :
Nouveau n° de compte

NB : le chapiteau des artisans sera avec plancher, chauffé et gardé la nuit.

Aussi, pour chaque stand (2,5x2,2m), 2 tables de brasseur (2,2x0,5m) et 2 chaises seront fournies.

MARCHÉ DE NOËL 2025 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
BULLETIN D'INSCRIPTION « PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE » POUR LES 2 JOURS
RÉSERVÉ AUX MARAICHERS, SNACKS "ROULANTS" ET ASSOCIATIONS CHAPELLOISES.

O
B
L
I
G
A
T
O
I
R
E

NOM, Prénom :

Adresse :

.....
.....

E-mail : Téléphone :

Détail de l'activité principale du stand :

.....
.....

Activité secondaire du stand :

.....

N° de registre national :

N° de registre de commerce - indépendant complémentaire :

Emplacement (pour les 2 jours) :

- Dimensions du stand :m xm **ATTENTION : nous considérons votre côté le plus long comme façade !**
- de type **HORECA** (débit de boissons ou de nourriture à consommer immédiatement) : 25€/m de façade/2jours.
- de type **NON-HORECA** : 15€/m de façade/2jours.

Spécificité technique :

- Électricité (comprise dans forfait)**
- Nombre de watts souhaité : Détails du matériel électrique utilisé (**veillez à ne rien omettre !!!**) :

.....
.....

- Gaz** : Je compte utiliser une bonbonne au gaz. **Celle-ci sera à placer à l'extérieur du stand.**

Spécifiez le contexte :

.....

Montant total à payer : + 20€ = € à verser au compte BE52 3701 1420 0009 au nom du

Comité officiel des fêtes avec en communication : **Nom et prénom du bulletin d'inscription + emplacement extérieur + Marché Noël 2025.**

Fait à, le

.....

Signature à précéder de la mention "Lu et approuvé"



Plan chapiteau

Sortie de secours

Buvette du Comité
des fêtes

Grimages
Photobooth

